Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026
Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents : Daniel GAMEIRO *(pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET)*
Cyrille MOTTET *(pouvoir donné à M. Jordan GIRERD)*

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Formations Elus - Fixation des orientations

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
- D'arrêter les orientations du plan de formation des élus, axées sur les thèmes suivants :

 - Statut juridique de l'élu local,
 - Pouvoirs de police / responsabilités ;
 - Urbanisme ;
 - Marchés publics,
 - Finances,
 - Environnement
 - Stratégie de communication du territoire et développement personnel de l'élu

- D'inscrire au budget de la commune (au chapitre 65 : autres charges de gestion courantes), les dépenses correspondantes.
- De prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus.

	Le maire	La secrétaire de séance
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		